

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 303 Activités physiques et sportives			
Ancien Code	PESP3B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEES3030		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) Thomas STRUYS (thomas.struys@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La visée de cette unité d'enseignement est d'apprendre aux étudiants comment l'activité physique et sportive peut être vecteur d'inclusion sociale. De la sorte, ils seront éveillés sur les adaptations nécessaires de leurs activités afin de garantir le bien-être et l'épanouissement de différents publics (handicap mental, handicap sensoriel, handicap moteur, précarité, toxicomanie,...).

De même, ils seront questionnés sur leur propre pratique et ils seront sensibilisés sur l'importance du mouvement dans l'hygiène de vie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**
- 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
 - 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
 - 1.5 Faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels.
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**
- 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.
 - 2.6 Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
- 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
 - 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
 - 4.4 Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques.
 - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et**

compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.

5.2 Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif.

5.4 Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail.

5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles.

Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**

6.1 Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel.

6.3 Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de prendre conscience de l'impact de ses interventions et de sa posture sur le bon déroulement d'une activité physique.

Il aura pris conscience de l'importance de respecter et de développer un cadre bienveillant et inclusif, afin de favoriser l'intégrité et l'épanouissement des bénéficiaires et de garder une certaine hygiène de vie afin de limiter les risques d'accidents.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP3B03A Activités physiques et sportives

30 h / 2 C

Contenu

- Mises en situation
- Exercices pratiques et vécu corporel
- Débats
- Recherche

Démarches d'apprentissage

Comprendre les paramètres inhérents favorisant l'inclusion via le sport.

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretiens personnels

Supports de cours

Sources et références

Unesco (2017), Les valeurs du sport dans chaque classe, enseigner le respect, l'équité et l'inclusion aux élèves de 8 à 12 ans.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présence obligatoire aux journées dédiées à l'activité physique adaptée (handicap moteur, sensoriel et intellectuel). Lorsqu'un étudiant aura atteint un quota de 20% d'absences injustifiées aux cours pratiques, il se verra attribuer automatiquement la note de PP lors de la session de juin. En cas d'absence avec motif légitime, l'étudiant prendra contact avec le professeur afin d'établir les modalités de récupération.

Plusieurs interrogations écrites seront organisées afin d'évaluer la bonne compréhension des concepts.
La validation du cours comprend la participation aux cours et la réussite des tests/interrogations en ligne.
En cas de seconde session, un travail compensatoire sera demandé aux étudiants.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Int	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).